



# Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

## Session extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019, à 18 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure
	La trésorière	Sylvie Poitras
	La directrice des communications et de l'expérience citoyenne	Élisabeth Émond

2019-10-01 - 340

### ***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 18 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2019-10-01 - 341

### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que préparé et déposé par la greffière;

ADOPTÉ

2019-10-01 - 342

### ***Avis de motion et dépôt - Règlement n° 975-1-1 Règlement décrétant une tarification pour les travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage des conduites d'eau potable situées sur la partie du boulevard Sainte-Anne entre l'avenue Therrien et la rue Lauzon ainsi que sur diverses sections de rues bordant le boulevard Sainte-Anne***

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de règlement n° 975-1-1 décrétant une tarification pour les travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage des conduites d'eau potable situées sur la partie du boulevard Sainte-Anne entre l'avenue Therrien et la rue Lauzon ainsi que sur diverses sections de rues bordant le boulevard Sainte-Anne;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-10-01 - 343

### ***Demande de permis soumise à un P.I.I.A. - 442, boulevard Sainte-Anne***

**Attendu** que la demande suivante répond aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2019-09-18 (accepté)	2019-431	697-4	442, boulevard Sainte-Anne

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve la recommandation susmentionnée, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2019-10-01

### ***Période de questions***

On procède à la période de questions de l'assistance.

2019-10-01 - 344

### ***Levée de l'assemblée***

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Guy Charbonneau, maire

---

Geneviève Lazure, greffière